



Troisième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 6 mars 1959 - Adhésion de la Roumanie.

Il résulte d'une notification du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe qu'en date du 14 février 2017, la Roumanie a adhéré au Protocole désigné ci-dessus, qui est entré en vigueur à l'égard de cet État à la date du dépôt de son instrument d'adhésion, soit le 14 février 2017.

